

## ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DOCTORALE N°633 « CULTURES, SOCIÉTÉS, TERRITOIRES »

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** *le code de l'éducation,*
- Vu** *l'arrêté du 31 mai 2021 accordant l'université de Chambéry en vue de la délivrance de diplômes nationaux,*
- Vu** *les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu** *le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,*
- Vu** *le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université,*
- Vu** *les statuts du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 18 février 2020, modifiés,*
- Vu** *le règlement intérieur de l'école doctorale (ED) n°633 « Cultures, Sociétés, Territoires » (CST) adopté par le conseil d'administration en sa séance du 19 octobre 2021,*
- Vu** *l'avis du conseil de l'ED CST en date du 22 octobre 2021 portant désignation de madame Muriel FADAIRO à la direction de l'ED CST,*
- Vu** *l'avis de la commission de la recherche du conseil académique en date du 18 novembre 2021 portant désignation de madame Muriel FADAIRO à la direction de l'ED CST,*

### ARRÊTE

- Article 1 :** Madame Muriel FADAIRO, professeure des universités auprès de l'institut d'administration des entreprises (IAE) Savoie Mont Blanc, est désignée directrice de l'ED n°633 CST pour la durée de l'accréditation de l'ED CST.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.
- Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le

Philippe GALEZ